Ville de Lausanne
Service des écoles
et du parascolaire
case postale 5032 – 1002 Lausanne
Conseil d'établissements lausannois / CEL

Direction de l'enfance,
de la jeunesse et des quartiers

Notes de la séance du Conseil des établissements lausannois du

jeudi 10 mars 2022 à 19h30

Salle du Conseil communal, Hôtel de Ville, Lausanne

Présidence : M. David **Payot**, Conseiller municipal

Présent·e·s : Mmes **Ayari** Layla, **Biollay Kennedy** Véronique, **Blanc** Pauline, **Charollais Gonin** Myriam, **Cheseaux** Hannah, **Conus** Ariane, **Corajoud** Caroline, **Costa-Rubin** Isabelle, **De Vitis** Teresa**, Demenet-Gugelmann** Béatrice, **Deshayes** Raphaelle**, Edenhofer** Kristel, **Favre** Virginie, **Grandjean Lüthi** Floriane, **Guinand** Corinne, **Gygax-Jabaudon-Gandet** Valérie, **Heiniger** Latha, **Heuwekemeijer** Lucie, **Hoffmann-Pochon** Nicole, **Kazanciyan** Romina, **Lopez-Bloch** Ania, **Marquis** Eléonore, **Martini** Noémie, **Maurer** Marie-Claude, **Mori** Patrizia Deborah, **Nikles** Floriane, **Radiguet** Gwen, **Reynard-Gaspoz** Nicole, **Richoz** Viviane, **Roch** Karine, **Rossier** Geneviève, **Rui** Miranda, **Sanclemente** Estefania, **Savoye** Magalie, **Terribilini** Martine, **Weber** Cindy, **Winkler** Sylvie, **Zecca** Manon, **Zombath** Danielle, **Zryd Centelighe** Claude

MM. **Beaud** Valéry, **Bettens** Eric, **Bittar** Jean-Paul, **Conus** Jean-Daniel, **Dezuari** Olivier, **Ferrer** Marc, **Fremaux** Nicolas, **Hofstetter** Philippe, **Jaquenoud** Antoine, **Kamenica** Musa, **Kart** Denis, **Kupferschmid** Fabien, **Nater** Sébastien, **Olivier** Hubert, **Patronaggio** Sandro, **Pupet** Patrick, **Razzano** Keko, **Schaefer** Julien, **Steiner** Yves, **Tashi** Emirjeta, **Vikrin Talla** Serge

Excusé·e·s : Mmes **Dind** Céline, **Zuercher** Magali

MM. **Friderici** Vicent, **Pidoux** Christophe

Invité·e·s : M. Nicola **Di Giulio**, Président du Conseil Communal, M. Aziz **Orfia**, Chef de projet Coordination de quartiers, Mme Cléolia **Sabot**, Assistante diplômée UNIL

Participantes du SEP : Mmes Barbara **de Kerchove**, Fabienne **De Pietro**, Laurenne **Rakoto**

1. Accueil et ouverture de la première séance de la législature 2021-2026

M. Payot souhaite la bienvenue à l'Assemblée et remercie les personnes présentes.

Il rappelle que dans le Canton, chaque commune ou association de communes est tenue d'avoir un Conseil d'établissement, tandis qu'à Lausanne c'est l'inverse, la commune gère 15 établissements, d'où la pertinence d'avoir des Commissions (CET) rattachées à chaque établissement scolaire pour aborder des enjeux d'ampleur lausannoise.

Il remercie les personnes qui ont préparé la séance : Mme de Kerchove, Mme De Pietro et Mme Rakoto.

2. Adoption de l'ordre du jour

Mme Conus souhaite ajouter un point dans les divers.

L'ordre du jour est adopté.

3. Adoption du dernier PV (3 juin 2021)

Le procès-verbal est adopté.

4. Installation du Conseil pour la nouvelle législature

Quelques mots de bienvenue

M. Payot souhaite la bienvenue aux membres des quatre quarts des Commissions d'établissement lausannoises (CET) et les remercie de prendre le temps de participer à ces séances, ainsi que pour leur engagement. M. Payot annonce que le Conseil compte 33 nouveaux membres. Du côté des directions, il salue l'arrivée de Mme Valérie Gygax Jabaudon-Gandet qui participe à sa 1ère séance en tant que directrice de l'établissement primaire de La Sallaz. Enfin, il salue les nouveaux et nouvelles Président·e·s des CET *(cf. annexe p. 5)*.

Rôle des CET et du CEL

M. Payot rappelle le rôle des CET et CEL du point de vue légal (cf. loi sur l'école obligatoire du Canton de Vaud – LEO, art. 31 et ss.).

Séance de coordination des Président·e·s

M. Payot précise que cette séance permet d'avoir des occasions d'échanger de manière plus concrète sur les activités et les problématiques rencontrées par les CET.

Il rappelle que chaque CET dispose d'un budget de 1000 CHF par année civile pour des projets. Un postulat avait été déposé au Conseil Communal pour pouvoir augmenter la marge de manœuvre des CET. En effet, selon les années, certaines CET n'ont pas de projets et d'autres CET ont des projets dont le coût dépasse 1000 CHF. Ainsi, le postulat proposait que chaque CET ait la possibilité de conserver son budget non dépensé pour l'année suivante. Toutefois, la contre-proposition de la Ville a été de permettre une mutualisation sur la même année entre les différentes rubriques budgétaires : premièrement en augmentant le budget global à disposition du SEP pour pouvoir absorber des dépenses supérieures, en deuxième lieu, s'il y a une CET qui a moins de projets, utiliser le montant disponible dans une CET qui en a plus, Enfin M. Payot rappelle qu'il peut y avoir d'autres

sources de financement au sein de la Ville, notamment dans le cadre d'appels à projets en lien avec les enfants, les quartiers, la nature en ville, le développement durable…

Projet Quarto pour soutenir les représentant·e·s des parents

M. Payot présente le Projet *Quarto* qui vise à soutenir les représentant·e·s des parents des Conseils d'établissement du Canton, de faire circuler les informations et de pouvoir bénéficier d'un accompagnement pour des projets. D'ailleurs, M. Payot porte un fort intérêt à pouvoir établir un véritable dialogue avec les parents ou leurs représentant·e·s. Il espère que cette législature sera l'occasion de mieux solliciter les quarts parents des CET.

Election du/de la vice-président·e du CEL

Un appel a été lancé auprès des membres politiques des CET. M. Valéry Beaud a proposé sa candidature.

M. Beaud prend la parole et se présente. Il déclare que la Ville de Lausanne a beaucoup d'ambitions dans plusieurs domaines (climat, mobilité, culture, etc.). Il pense que les CET ont de belles occasions de travailler et mettre en relation ces problématiques actuelles, comme renforcer la politique des préaux scolaires. Chaque CET a des projets intéressants, il aimerait savoir ce qu'il se fait dans chacune d'elles et espère que ces dernières et la Ville pourront mettre leurs forces en commun sur des thématiques transversales pour renforcer le lien avec la Municipalité.

Monsieur Valéry Beaud est élu vice-président du CEL. Pas d'abstention, ni d'opposition.

Désignation d'un·e membre du CEL pour la Commission des activités culturelles (écoles)

Monsieur Sandro Patronaggio se porte candidat pour poursuivre cette fonction. M. Payot demande s'il y a d'autres personnes qui souhaitent être candidats, ce qui n'est pas le cas.

Ainsi, Monsieur Sandro Patronaggio est désigné comme représentant du CEL pour la Commission des activités culturelles. Pas d'abstention, ni d'opposition.

Ratification des nouvelles organisations/associations représentées dans les CET

M. Payot présente la liste des associations et précise que cette liste n'est pas exhaustive. *(cf. annexe p.7)*.

Mme De Pietro clarifie quelques points, notamment le fait que ce quart peut accueillir jusqu'à 6 personnes dans chaque CET. Elle précise qu'il est vivement souhaité que le parascolaire soit représenté dans le quart des organisations/associations : de manière générale, un·e représentant·e d'un APEMS, d'une structure parascolaire voire d'un réfectoire est présent·e dans chaque CET.

<u>Prises de paroles</u> :

Il est demandé si toutes ces associations sont déjà attribuées à des CET. Mme De Pietro répond qu'elles ont déjà été cooptées.

Une membre demande si le SEP a contacté l'association CHUV Santé. Mme De Pietro lui répond que non, mais qu'il ne faut pas hésiter à la contacter pour évaluer si ce sont des organisations reconnues et si elles peuvent être représentées dans une CET. Il est

important que les organisations intéressées aient envie de consolider l'ancrage de l'école dans le quartier, qu'elles aient un intérêt pour l'école et qu'elles pissent déléguer une personne pour participer aux séances de la CET et faire circuler les informations.

M. Steiner explique qu'une déléguée de l'association Vinet-Beaulieu a intégré leur CET de Beaulieu et qu'il ne sait pas si elle a déjà été enregistrée en tant qu'association. Mme De Pietro répond qu'il s'agit d'une nouvelle représentation dans la CET de Beaulieu, mais que l'association est déjà représentée dans la CET de Villamont/St-Roch. Pour cette raison, elle n'apparaît pas dans la liste des nouvelles organisations. Il est possible qu'une association/organisation soit membre de plusieurs CET.

M. Payot soumet à la ratification en bloc les nouvelles organisations/associations.

Pas d'abstention, ni d'opposition. Les nouvelles associations sont ratifiées à l'unanimité.

Budget des Commissions : modalités et suivi des budgets des CETM.

M. Payot rappelle que chaque CET dispose d'un budget de 1000 CHF par année civile, avec la possibilité de pouvoir se coordonner avec d'autre CET /avec le SEP pour des projets qui impliqueraient des montants plus élevés.

Lien avec les conseils des élèves

M. Payot déclare qu'a priori, l'une des compétences de chaque CET est de pouvoir échanger avec le Conseil des élèves. Chaque établissement devrait aussi avoir un Conseil des élèves.

Règles de fonctionnement et règlement des CET

Mme De Pietro rappelle l'existence du règlement du CEL et d'un document récapitulatif des règles de fonctionnement des Commissions, qui peuvent être téléchargés sur la page internet dédiée. Les membres des CET peuvent aussi trouver des modèles de documents relatifs aux séances de Commission. Elle insiste sur le fait qu'il est important pour le SEP, pour garder un certain suivi, de recevoir régulièrement les PV, les OJ et surtout les feuilles de présence qui permettront d'indemniser les membres au début de l'année civile suivante. Par ailleurs, les PV provisoires peuvent également aider le SEP pour le suivi, étant donné que les séances sont espacées (à envoyer à l'adresse SEPcet@lausanne.ch). Enfin, chaque CET a une page internet dédiée, que le SEP essaye de mettre à jour avec les dates des séances, les membres, les derniers PV et OJ.

Mme Charollais demande et en quoi consiste exactement le projet Quarto. Mme de Kerchove répond que le DFJC a sollicité l'APE-Vaud afin d'accompagner les quarts parents des CET à l'échelle du Canton, pour organiser les Assemblées parents et essayer de calibrer leur participation au sein du CEL. Mme De Pietro ajoute que les CET de La Sallaz, Floréal et Elysée ont déjà eu un premier contact avec l'APE-Vaud lors des élections des parents. Mme de Kerchove précise aussi que l'APE-Vaud accompagne volontiers toute demande liée à la participation des parents et l'organisation de l'Assemblée de parents, demande qui peut être adressée soit via sur le site de l'APE-Vaud ou en passant par Mme De Pietro.

5. Informations générales sur les écoles lausannoises

5.1 Nouvelles de la Conférence des directrices et directeurs lausannois (CRL)

M. Conus, président de la CRL et représentant la CRLS, prend la parole.

L'année scolaire 2021-2022 évoluant dans un bon sens au niveau sanitaire, différentes activités ont pu reprendre et de nouvelles manifestations et spectacles pourront être organisés en fin d'année !

Plusieurs enjeux pour les écoles sont abordés :

Le Concept 360° continue à avancer et à se construire dans chacun des différents établissements scolaires. Ils devraient se concrétiser d'ici l'année scolaire suivante.

L'enseignement numérique : il y a de grands enjeux en termes de formation et de matériel.

Un groupe de travail (services, écoles, directions) se penche sur les besoins d'organisations et des bâtiments pour les 15-20 prochaines années. En effet, suite à une augmentation significative de la population lausannoise, il y aura certainement de nouveaux établissements et donc de nouvelles Commissions.

M. Conus déclare que tous ces projets sont motivants et que la CRL est enthousiaste de coopérer pour le bien-être des élèves de la Ville.

Mme Winkler représentante de la CRLP, prend la parole.

Mme Winkler constate une vague de jeunes qui arrivent et avec plusieurs de ses collègues, elle se demande où les scolariser à la rentrée. En effet, l'établissement de La Sallaz devrait pouvoir accueillir autant d'élèves que Floréal, qui est celui qui en a le plus, de même que Mon-Repos et Pierrefleur, des quartiers où de nouveaux bâtiments sont construits et qui feront arriver beaucoup d'élèves. Mme Winkler se demande avec la Ville, comment recevoir tous ces élèves dans des collèges déjà bien chargés ? Elle compte sur le soutien de Mme de Kerchove et du Municipal pour trouver des solutions.

Mme Winkler complète les propos de M. Conus au sujet de l'enseignement numérique, pour ce qui concerne les plus petits. Elle raconte sa découverte de l'affichage numérique frontal lors d'une récente présentation pour les professionnel·le·s ne bénéficiant pas encore de tableaux interactifs ou d'autres moyens numériques. Elle a été émerveillée par une leçon numérique type sur les volcans ! Convaincue, elle aimerait elle aussi faire ce travail avec ses élèves et convaincre le Conseil communal de voter le budget pour qu'il y ait des tableaux interactifs dans les classes. Elle ajoute que c'est une révolution pour les enseignant·e·s qu'il faut préparer car les premiers tableaux interactifs seront en place à la rentrée. D'ici le mois de juillet, elle veut leur donner envie de les utiliser !

5.2 Nouvelles de la DEJQ et du SEP

Priorités de la Direction de l'enfance, de la jeunesse et des quartiers (DEJQ) pour la nouvelle législature

M. Payot évoque le début de la législature qui a aussi été l'occasion d'annoncer un programme de législature. Celui-ci comprend un chapitre « Une ville qui rassemble » dont

l'un des points s'intitule « un accueil adapté à tous les modèles familiaux ». Ce point concerne de nombreuses prestations dans sa Direction.

Un autre point porte sur la thématique « Assainir, rénover, moderniser et agrandir le bâtis scolaire » avec comme enjeux l'assainissement énergétique, la rénovation de collèges parfois vétustes, l'équipement informatique et pouvoir répondre à l'évolution démographique au sein de la Ville.

Un autre point important est « Une place pour chaque enfant en accueil adapté à chaque âge » avec un volet relatif à l'accueil parascolaire, où sont constatées à la fois une augmentation démographique et une augmentation du recours à l'accueil parascolaire par les familles lausannoises.

M. Payot évoque la réorganisation qui a eu lieu au sein de sa Direction à partir du 1er janvier 2021, au cours de laquelle les APEMS ont été transférés au SEP. C'est aussi la volonté que les différents services dont les prestations s'adressent aux enfants en âge de scolarité puissent avoir des interlocuteurs les plus cohérents possible.

M. Payot mentionne également le *guichet unique* pour les familles, avec la volonté que les points d'accès et procédures demandés par l'administration communale soit aussi simples et clairs pour les familles.

Constructions et projets en cours

Mme de Kerchove présente les chantiers terminés et ceux en cours *(cf. annexe p.11)*.

Concernant le collège de Barre, elle précise que la CET de Beaulieu sera prochainement invitée pour une présentation du projet et du chantier.

Mme de Kerchove annonce que la Municipalité soumettra au Conseil Communal une demande de crédit-cadre pour la rénovation du parc informatique et d'affichage numérique frontal, afin de pouvoir échelonner la modernisation de l'école sur les 4-5 prochaines années.

Mme de Kerchove précise qu'il faut distinguer les grands investissements à long terme et ce que le Service fait sur le budget courant, ce que le SEP appelle les « travaux d'été » où l'on profite que les élèves soient en vacances pour investir l'école, rénover et assainir.

Mme de Kerchove donne aussi des nouvelles du côté du parascolaire pour la rentrée 2022. Elle précise que la planification parascolaire est encore plus complexe que pour l'école, étant donné qu'il s'agit de prestations non obligatoires et que les demandes ne sont pas constantes.

<u>Discussion</u> :

M. Jaquenoud demande si le SEP a pris contact avec la Maison de quartier Sous-Gare concernant les besoins parascolaires. Il propose aussi de sonder du côté des associations membres de l'Union des Sociétés Lausannoises, afin de voir si elles peuvent aider le SEP à faire des connexions. Mme de Kerchove l'en remercie.

Mme Deshayes demande s'il existe une procédure écrite claire et connue de tous pour les consultations des CET mentionnées dans le règlement, ou si cela se fait de cas en cas en fonction des projets.

M. Payot répond qu'effectivement, le règlement prévoit la consultation des CET sur les projets scolaires, l'un des enjeux est de pouvoir poser une procédure qui permette de l'inclure clairement le parascolaire. Toutefois, il existe des difficultés de ce point de vue, car les temporalités peuvent être diverses. Ainsi, il faudra trouver une manière d'inclure les CET dans ce domaine et dans les constructions scolaires au sens restreint. Par ailleurs, le SEP doit aussi se coordonner avec les directions d'établissement et les autorités cantonales en matière scolaire et parascolaire, chose plus connue et plus balisée.

Mme Heiniger ajoute qu'il faudrait mener une réflexion sur les commissions dans ce sens, voire formaliser cela dans un préavis car il manque des processus systématiques pour les CET.

M. Payot répond que cela fait partie des réflexions. Dans les enjeux que le Département a aussi en matière scolaire et parascolaire, il existe toute une série de contrastes dans l'exercice, et du coup ils vont pouvoir aussi adapter la consultation en clarifiant quelles sont les points sur lesquels ils ont des marges de manœuvre et ceux pour lesquels il y a des contraintes, soit de la part des autorités scolaires ou des autorités parascolaires. De ce point de vue-là, il faudra trouver un mode de consultation qui a du sens. Le but n'est pas de restreindre le pouvoir des CET mais de mettre un cadre afin de construire ensemble autour des contraintes et des marges de manœuvre existantes.

Mme de Kerchove réagit et retient la proposition, notamment peut-être formaliser la systématique et la méthode. Mme Heiniger complète qu'il faut formaliser manière à que ce soit claires pour les toutes les parties prenantes et tous les membres de Commissions.

Mme Hoffmann rebondit sur la récente construction d'un bâtiment à Béthusy qui comprend une classe à ciel ouvert : elle attend de recevoir les équipements. Mme de Kerchove lui propose d'en parler avec elle après la séance.

M. Patronaggio rebondit sur les rénovations et félicite le SEP. Néanmoins, en tant que président de la CET de Montolieu, il se demande à quel moment l'annexe de Grand--Vennes pourra être rénovée, il souhaite un agenda plus précis. M. Payot répond que ces constructions devraient commencer en 2027. Mme de Kerchove ajoute que pour faire face à l'augmentation démographique, cela va être couplé avec la nécessité d'agrandir le site. La priorité est de construire et d'agrandir le site de Grand-Vennes et c'est à ce moment-là que va être rénovée cette annexe.

6. Politique municipale en matière de préaux scolaires

6.1 Contexte général

M. Payot remercie les Présidentes et les Présidents des CET d'avoir participé au sondage qui a permis de voir si les CET concernée par les démarches étaient en cours étaient informées, et si les autres CET étaient intéressées à entamer des démarches de ce point de vue. Il a été constaté que l'information passe et que l'intérêt est partagé !

M. Payot présente la nouvelle politique et le rôle fondamental des préaux scolaires. La thématique des préaux est un sujet sur lequel il y a eu plusieurs initiatives politiques : la Municipalité a inscrit cet élément au programme de législature avec la volonté de repenser l'aménagement des préaux sous différents angles, notamment en prenant en compte le besoin des enfants et des différents usagères et usagers, la thématique du genre ainsi que la végétalisation des préaux pour lutter contre les ilôts de chaleur). Un rapport-préavis est en préparation qui comprendra les réponses aux postulats déposés au Conseil communal. Dans l'intervalle, le SEP et sa Direction ont aussi travaillé pour pouvoir présenter des axes de développement prioritaires.

6.2 Axes de développement

Mme de Kerchove présente les quatre axes de développement mis en avant pour consolider la politique des préaux scolaires *(cf. annexe p. 17)*. Elle rappelle que l'enjeu principal est la volonté de changer le statut de préaux et d'en faire des centralités des quartiers articulées avec la vie scolaire. Il est important d'encourager la participation citoyenne : notamment informer pour rendre les préaux plus accessibles, plus au cœur des quartiers, afin qu'ils soient investis de manière collective et respectés.

Discussion :

M. Jaquenoud, qui représente une partie des associations lausannoises, se demande si les préaux peuvent être à dispositions d'associations pour des animations extérieures. Mme de Kerchove lui répond que cela fera partie des possibles, mais que le règlement s'inspire plutôt du fonctionnement des parcs publics Les préaux doivent être considérés comme des espaces ouverts avec leur règles, mais pas des endroits que l'on peut louer ou privatiser. Seule l'école peut privatiser un préau. L'espace de l'école est mis à disposition du quartier en dehors du temps scolaire.

M. Steiner se questionne sur l'éclairage public des préaux, notamment, à Beaulieu, s'il y aurait un décalage entre la rénovation du préau et la perspective d'un usage plus vaste avec un éclairage. Mme de Kerchove lui répond que la question des éclairages va de pair avec la manière dont on va penser l'aménagement des préaux et des besoins des usages. Il s'agit d'une réflexion au cas par cas et des arbitrages seront faits pour décider ce qu'il pertinent ou non d'éclairer.

M. Steiner craint qu'un préavis soit finalisé à fin 2022 alors que des constructions sont en cours. Mme de Kerchove explique que le préavis a pour finalité de proposer des axes, l'intention étant de démarrer avec une série de projets en 2022-2023 que l'on pourrait qualifier de projets pilotes. L'idée est d'initier une série de démarches dans la perspective développée par ces quatre axes, et sur cette base, nourrir notre expérience (voir ce qui marche ce qui ne marche pas) pour pouvoir, dans le cadre du préavis, proposer au Conseil communal une stratégie qui soit plus aboutie. D'ailleurs, le projet de Beaulieu fait partie des projets pilotes.

6.3 Projets 2022-2023 *(cf. annexe p.18)*

Clarification du nouveau règlement

Mme de Kerchove précise que la première étape est de poser un cadre qui soit compréhensible de toutes et tous. L'acteur premier dans cette réflexion est l'école. Avant la pandémie du Covid-19, le SEP s'est concerté avec les directions d'établissement et les services concernés de la Ville, ce qui a abouti à une proposition validée en mars 2020 par la Municipalité. L'on s'est mis d'accord sur l'usage partagé des préaux entre l'école et les différents usagers potentiels.

Mme de Kerchove présente les dispositions règlementaires qui clarifient le statut des préaux, notamment l'accessibilité au public en dehors du temps scolaire, la multifonctionnalité des préaux sous certaines conditions (respect autrui, tranquillité publique…). L'intention est de les accompagner d'une signalétique visible dans chaque préau, afin d'indiquer à tous les usagers qu'ils sont dans un préau scolaire mis à disposition du public en dehors du temps scolaire avec quelques spécifications au cas par cas si cela est nécessaire (horaires, ce qui est autorisé ou non…).

Constructions, rénovations

Mme de Kerchove explique que la politique des préaux ainsi que les projets pilotes lancés en ce moment sont vraiment des questions d'opportunité. Chaque rénovation ou construction de collège est l'occasion de penser, repenser et de réaménager le préau.

Une pluralité d'acteurs concernés

Mme de Kerchove présente les projets *Pousses Urbaines* et *Radix*.

Projets de quartier

Mme de Kerchove présente les projets relatifs au Collège St-Roch, au Contrat de quartier d'Entre-Bois et au collège de Béthusy.

En ce qui concerne Béthusy, Mme de Kerchove explique qu'une réflexion est sur le point de démarrer car les relations se sont compliquées entre les riverains et les utilisateurs des terrains de sport situés au nord du collège. Le SEP essaie de faire des propositions et rassembler les parties prenantes, afin de réfléchir sur la manière dont on peut aménager ce lieu pour que l'ensemble des usages puissent être mieux articulé au quotidien.

Mme de Kerchove présente le projet *Préaux en tous genres*.

Autres projets en cours

Mme de Kerchove évoque les différents projets de potagers ainsi que des projets liés à des propositions des CET.

Mme de Kerchove annonce que la prochaine édition du Bulletin d'information *Grandir à Lausanne* évoquera la nouvelle politique des préaux.

Enfin, une réflexion sur la signalétique sera menée cette année, dans le but de pouvoir informer la population sur l'usage de ces préaux. La signalétique est un projet sur lequel de nombreux partenaires devront travailler et elle fera vraisemblablement l'objet d'un chapitre du préavis en cours d'élaboration.

Mme de Kerchove conclut ainsi la partie sur les projets 2022-2023 en expliquant que les projets en cours vont permettre de stabiliser la nouvelle politique des préaux scolaires.

Quelles collaborations avec les CET ? Premier échange

Mme Savoye déclare que, pour un projet prévu en juin, leur CET voudrait utiliser le préau scolaire de la Croix d'Ouchy pour un évènement. Elle demande quelles sont les démarches à effectuer. Mme de Kerchove lui répond qu'il y a une demande de manifestation à faire, en parallèle à une demande d'autorisation auprès de la Direction d'établissement et du SEP (afin de prévenir le concierge par ex.).

M. Frémaux déplore qu'une partie du préau de Floréal peut blesser les enfants, notamment le bitume. De plus, ce préau est utilisé par d'autres acteurs. Il craint qu'un projet pour ce collège passe plus tard, notamment s'il faut repenser tout l'aménagement, alors qu'il faudrait juste changer le revêtement. Mme de Kerchove prend note de sa demande. Par ailleurs, M. Payot indique qu'il existe un crédit-cadre annuel pour les revêtements des espaces extérieurs des écoles.

Mme Heiniger se réjouit d'avoir un contenu qui peut être communiqué aux différents acteurs sur la question des préaux. Elle précise qu'au collège d'Entre-Bois, le Conseil des élèves s'est penché sur la question. Elle se demande dans quelle mesure les informations de participation et les communications sont relayées face à ce changement de paradigme.

Mme Heiniger se demande également quelles sont les forces et les ressources que pourra mettre la Ville à disposition pour ces changements de modalités. Elle évoque également les questions des incivilités et de l'entretien. Quelles sont les ressources pour garantir la propreté des préaux ?

Mme Winkler réagit pour rendre hommage aux concierges des bâtiments qui font un énorme de travail les lundis matins, c'est-à-dire remettre de l'ordre. Mme Winkler tient à valoriser leurs activités.

M. Payot remercie Mme Winkler et affirme qu'effectivement ces professionnel.le.s sont en première ligne pour que ces lieux vivent. Cependant, d'autres acteurs peuvent aussi intervenir par exemple lors des usagers nocturnes : par exemple, il existe des collaborations avec les correspondants de nuit qui peuvent intervenir. Il mentionne aussi la volonté de clarifier les différents usages, d'avoir des poubelles capables d'absorber les détritus du week-end et des infrastructures qui favorisent les différents usages.

Une membre demande dans quelle mesure l'on peut inclure les associations de quartier dans la réflexion sur les préaux, par exemple pour organiser des évènements conviviaux, notamment à Florimont qui demande un peu plus de réflexion afin de rendre le préau un peu plus convivial pour le quartier. Les associations seraient contentes d'être associées.

Mme de Kerchove prend note et confirme que l'intention est effectivement d'associer les CET, le Conseil des élèves, les associations de quartier, etc. Cela rejoint l'un des axes qu'est la participation citoyenne. Toutefois, elle explique qu'il faut être indulgent, l'enjeu étant de le faire dans un cadre donné, c'est-à-dire que l'on ne va pas pouvoir rénover tous les préaux scolaires dans les cinq prochaines années. On ne pourra pas non plus réaliser toutes les idées, bien que tout le monde pourra s'impliquer dans la réflexion. Enfin le budget est

également limité. Il s'agit ainsi de trouver un point d'équilibre et trouver une solution puis arbitrer et mettre en place ce qui est faisable.

Mme de Kerchove voit de nombreuses idées émerger concernant les préaux, notamment à St-Roch ou à Beaulieu. Elle constate que les enfants et les habitants des quartiers ont des choses à dire ! Elle rappelle qu'il s'agit d'un changement de paradigme pour le SEP et qu'il et nous sommes tous dans une phase d'apprentissage.

Mme Charollais réagit à la question des déchets et du vandalisme. A son avis, il faut viser plus que de simples mesures d'accompagnement. Il faudrait préciser quels sont les usages les nuisances, impliquer les concierges… et pouvoir associer d'autres ressources à la réflexion, comme l'accompagnement de l'UNIL sur la thématique du genre, des experts sur les questions de communication, du vandalisme…. M. Payot confirme que la thématique de la participation est importante et doit être traitée comme telle, avec le soutien de l'équipe l'UNIL par exemple, qui est une spécialiste en la matière.

Mme Corajoud demande si le Conseil des élèves peut aussi proposer des projets et si l'enseignant·e en charge peut proposer de réfléchir à des idées. M. Payot lui répond que c'est possible mais que cela dépend de la temporalité et du projet (s'il est d'envergure). Mme de Kerchove précise que les Conseils des élèves font régulièrement des propositions auxquelles le SEP essaie de répondre. Mme Corajoud se demande si la CET peut gérer des questions relatives au réaménagement des préaux, ce que lui confirme Mme de Kerchove. M. Payot ajoute que dans ce cas il est important d'avoir assez vite des contacts avec les responsables des infrastructures (par ex. gérants techniques), pour éviter d'avoir un projet extrêmement abouti où l'on s'aperçoit qu'il y a un obstacle qui aurait mérité un peu plus de réflexion.

Une membre précise que la Commission d'Entre-Bois a été invitée à écouter les propositions du Conseil des élèves qui avait réfléchi à la thématique des cours de récréation. La Commission a pu réagir et avoir un point de départ pour voir comment impliquer les parents, le quartier.

Mme Zecca demande, par rapport à l'ouverture des préaux et leur usage en dehors du temps scolaire, s'il y a une réflexion intégrée de l'utilisation genrée de ces espaces. M. Payot le lui confirme et rappelle que cela fait partie des enjeux très thématisés par le Conseil communal. Mme de Kerchove ajoute que cette question fait aussi l'objet d'une collaboration entre la Ville et l'UNIL (projet *Interact*).

Mme Winkler insiste sur le fait de prendre en compte l'âge des élèves. Par exemple, ses élèves n'aimaient pas la cours de récréation parce que les petits allaient dans la cours des grands. De ce fait, il ne faut pas oublier la réflexion pour les élèves de tous les âges et qu'il est important que les plus jeunes soient intégrés dans la réflexion.

Mme Marquis déplore les revêtements du sol de la cour de Riant-Pré (petits graviers poussiéreux), et suggère pour les prochaines rénovations une réflexion sur le revêtement des sols. Mme Zryd lui répond qu'elle entend la préoccupation relative aux nettoyages, mais qu'elle les met dans la balance avec l'écologie qui est un véritable enjeu. Dans les réflexions de la Ville, de la direction et de l'école, il est primordial de pouvoir gagner des degrés de fraicheur en éliminant les aménagements bétonnés. Il faudrait sensibiliser au

nettoyage (par exemple dire aux enfants d'essuyer leurs chaussures) et réfléchir ensemble aux meilleurs revêtements.

Une personne explique qu'il est compliqué de trouver des revêtements perméables qui soient simples à l'utilisation. M. Payot ajoute qu'effectivement on passe d'un temps où l'objectif était d'avoir suffisamment de surfaces imperméables et résistantes à tous les temps ; et maintenant on passe à la volonté de perméabiliser, avec différentes solutions qui sont développées et parfois testées.

Mme Heuwekemeijer, enseignante à Riant-Pré, réagit également au problème du revêtement de sol qui revient à chaque fois qu'elle a des réunions avec les enseignants. Elle évoque le danger de ces sols : il y a des trous, c'est glissant et il y a notamment de grosses flaques qui se forment.

Mme De Pietro rappelle qu'il est important de faire remonter ces informations afin que le SEP puisse en prendre connaissance.

7. Prochaine séance du CEL - proposition : jeudi 2 juin 2022

M. Payot confirme que l'horaire de la prochaine séance du CEL sera maintenu à 19h30.

En ce qui concerne la séance de coordination des Président·e·s, un Doodle sera prochainement lancé pour des dates en mai 2022.

8. Divers et propositions individuelles

M. Payot présente les divers et propositions individuelles *(cf. annexe p.24)*.

L'horaire exact de la **soirée des futurs 1P** du 9 mai 2022 n'étant pas encore défini, Mme De Pietro indique que les personnes intéressées s'adresser à elle ou à SEPcet@lausanne.ch. Elle explique que cette séance permet aux parents de comprendre les prestations de l'école à Lausanne et comment se passe la scolarité.

M. Payot aborde le **budget participatif**, ouvert à tous les citoyens et citoyennes. Le montant maximal par projet est de 20'000 CHF et le délai pour déposer un projet est fixé au 31 mai 2022 (trois personnes doivent porter le projet). Un échange avec les services de la Ville portera sur la faisabilité des projets. Puis à l'automne, un vote public permettra de choisir les projets retenus, dans le cadre d'une enveloppe totale de 175'000 CHF. M. Payot déclare qu'il n'a pas connaissance de projets déposés par les CET et rappelle que c'est aussi une opportunité de développer un projet !

M. Payot dit quelques mots sur la **campagne *Prévention écrans*** lancée l'automne dernier à l'échelle de la Ville. Dans les actions à souligner, une série de soirées sur les écrans organisées pour les parents. Certaines CET ont en organisé, comme la CET de Villamont à l'automne. M. Patronaggio annonce que la CET de Montolieu organise une conférence le 29 mars à 20h à la Grande Salle du collège de de Grand-Vennes. Parmi les autres mesures de cette campagne, M. Payot énonce que des élèves de 9e à 11e sont formés et

interviennent dans les classes de 7-8e, dans le but d'avoir un discours plus porteur que celui des adultes. Des ressources en ligne se trouvent sur le site de la Ville.

M. Payot fait ensuite référence au courriel que les CET ont reçu concernant la **Semaine de la nature en ville**: *Les jardins scolaires*, *Les jardins de poche*, *1,2,3 nature cherche et trouve dans ta ville* et la *Fête de la nature*.

Mme Charollais, qui représente pour ce point le Service des parcs et domaines de la Ville (Spadom) apporte quelques précisions sur ces quatre idées pour encourager la nature en ville. Elle précise que le but du courriel était de montrer qu'il existe diverses possibilités d'inclure la nature en ville en lien avec l'école et les CET. Il y a des jardins scolaires qui sont cultivés dans le périmètre scolaire : elle encourage les CET à démarrer des jardins scolaires et surtout à proposer des solutions pour les entretiens pendant les vacances. Une autre idée est que les CET puissent identifier des lieux favorables dans le quartier ainsi que des personnes intéressées. Elle ajoute qu'il existe un projet d'observation participative pour comparer la biodiversité en ville : les CET pourraient imaginer des activités en lien avec l'école. Enfin, les projets sont les bienvenus pour la Fête de la nature qui se déroulera du 18 au 20 mai et le Spadom peut conseiller aider et communiquer dans le cadre de ces évènements.

Mme Conus précise que le courriel adressé aux CET (*Nature en Ville)* a été reçu le 18 février, juste avant la semaine des Relâches avec une proposition de présenter un projet au 15 mars. Les délais sont trop courts au vu de la disponibilité des CET. Il s'agit d'une remarque partagée par plusieurs Président·e·s et M. Payot en prend note.

Mme Heiniger suggère qu'il serait intéressant d'avoir un recueil des évènements et des actions de la Ville qui serait utile pour les Commissions d'établissement (par ex : Semaine de la mobilité, Budget participatif…). M. Payot prend note et la remercie de la suggestion.

M. Payot clôt la séance et remercie l'Assemblée, ainsi que les invité·e·s du jour : Mme Sabot, coordinatrice Unil pour le projet *Préaux en tout genre* et M. Orfia, du SG-EJQ qui mène la démarche participative du Préau de St-Roch. Il invite l'assemblée à partager le verre de l'amitié dans la salle des Pas Perdus.

Mme De Pietro rappelle que différents documents sont à disposition dans la salle et que le SEP est là pour soutenir les CET ou les mettre en contact avec d'autres services de la Ville.

Clôture de la séance à 21h38